

CONTRAINTES ET EMPLOI DES SIGNES DIACRITIQUES SELON LES  
RECTIFICATIONS ORTHOGRAPHIQUES DU 6 DÉCEMBRE 1990 : LE CAS DE  
MOUNT MARY COLLEGE OF EDUCATION, SOMANYA, GHANA

John GAZARI

University of Education, Winneba, Ghana

[gazarijohn87@gmail.com](mailto:gazarijohn87@gmail.com)

**Résumé :** Cette étude porte sur les difficultés relatives à l'emploi des signes diacritiques en orthographe française dans le contexte des rectifications orthographiques du 6 décembre 1990. Ces rectifications orthographiques avaient pour objectif de simplifier et de réaménager le système d'écriture du français. L'étude a évalué les contraintes liées à l'emploi des signes diacritiques français selon les propositions de ces rectifications orthographiques. Les données ont été recueillies auprès de 80 étudiants de Mount Mary College of Education, Somanya-Ghana. Un exercice à choix double et un test de dictée ont été déployés pour la collecte des données. Nous nous sommes servis des méthodes statistiques et analytiques pour analyser les données à l'aide des tableaux de distributions et des histogrammes. Les résultats ont montré que les rectifications orthographiques de 1990 ne sont pas tellement connues et que les apprenants omettent ou abusent des signes diacritiques en écrivant. Ceci entraîne une mauvaise performance en rédaction et agit sur leur communication. Alors leur output général en FLE est gravement affecté à cause de ces difficultés. L'absence des signes diacritiques en orthographe anglaise, trop d'exception à la règle d'emploi des signes diacritiques, le manque de correspondance biunivoque entre graphème et phonème du français sont les causes de ces difficultés.

**Mots clés :** Rectification, signes diacritiques, nouvelle orthographe

CONSTRAINTS AND USE OF DIACRITIC SIGNS IN THE  
ORTHOGRAPHICAL RECTIFICATIONS OF 6 DECEMBER 1990 BY STUDENTS  
OF MOUNT MARY COLLEGE OF EDUCATION, SOMANYA, GHANA

**Abstract:** The study is on the difficulties related to the usage of *diacritic signs* of the French orthography within the context of the orthographical rectifications of 6 December, 1990 and how these difficulties impede the teaching and learning of French. The purpose of these orthographical rectifications was to simplify and streamline the French writing system. Has that goal been achieved? The study is aimed at accessing the difficulties in applying the orthographical rectifications regarding the usage of the diacritic signs. It was conducted with total number 80 students of the French department of Mount Mary College of Education, Somanya-Ghana. An exercise and dictation tests were used to collect data from the respondents. Statistical and analytical description methods were used to analyze the data collected with the help of tables and histograms. The study shows that the penetration of the orthographical rectifications of 1990 is still low and that, learners omit or use the diacritic signs wrongly. These result in poor performance in writing and general communication in French. Their general output in French language is thereby highly impeded by the problems encountered with the usage of the diacritic signs. The causes of these difficulties were diagnosed to be, the absence of the diacritic signs in the English orthography; too many exceptions to the rules of the usage of the diacritic signs; the lack of unilateral correspondence between graphemes and phonemes of the French orthography.

**Key words:** Rectification, diacritic signs, new orthography

## Introduction

L'orthographe d'aucune langue humaine n'est stable. Elle évolue vers la simplification et le perfectionnement logique acceptable à travers des réformes et des rectifications. L'évolution de l'orthographe de la langue française a la particularité avantageuse d'être plus ou moins bien documentée d'où les désignations d'ancien français (français phonétique), français du moyen âge, français moderne et français contemporain (N. Catach, 1978). Les rectifications touchent souvent plusieurs aspects de l'orthographe comme les lettres prononcées, les signes de ponctuations, l'emploi de la majuscule, les lettres muettes, les lettres à signes diacritiques, etc. C'est dans ce contexte que s'inscrivent les rectifications orthographiques du 6 décembre 1990 auxquelles cette présente étude s'intéresse. Ces dernières ont porté sur les points suivants : le trait d'union ; le pluriel des mots composés ; l'accent circonflexe ; le participe passé des verbes pronominaux ; diverses anomalies. D'après M. Druon (1990, p. 4), la tâche fut « de formuler des propositions claires et précises sur l'orthographe du français, d'y apporter des rectifications utiles et des ajustements afin de résoudre, autant qu'il se peut, les problèmes graphiques, d'éliminer les incertitudes ou contradictions, et de permettre aussi une formation correcte aux mots nouveaux que réclament les sciences et les techniques. » La finalité était « d'unifier la graphie de certains mots, de supprimer certaines incohérences, de clarifier des situations confuses, pour contribuer ainsi au renforcement, à l'illustration et au rayonnement de la langue française à travers le monde. » Puisque que nous ne pouvons pas travailler sur tous les points des rectifications, la problématique de cet article porte sur les modifications de l'emploi des signes diacritiques.

Le concept de signe diacritique est synonymique. C. Kannas et H-H. Becherelle (2012, p.61) notent qu' « Outre les lettres de l'alphabet, nous disposons de signes, qu'on appelle parfois « signes auxiliaires », « signes orthographiques » ou « signes diacritiques », qui permettent de préciser n son ou de distinguer des homonymes ». Le signe diacritique est un signe auxiliaire qui accompagne une lettre afin de transcrire un phonème différent de celui que transcrit cette lettre ou pour distinguer le mot qui l'inclut d'autres mots homographes P. Robert (1985), P. Robert (2008), et M. Guillou et al. (1997). Un signe diacritique est nécessairement attaché à une lettre. Il n'est pas autonome. Cet élément peut être inscrit, (barre  $\Theta$ , barre oblique  $\emptyset$  en russe et tilde inscrit  $\text{ł}$ , en espagnol et portugais) ; souscrit (cédille,  $\text{ç}$  en français.) , suscrit ( accents aigu  $\acute{e}$ , tréma  $\ddot{e}$  en français) ou adscrit (barre de ton très haut  $\text{ł}$ , barre de ton haut  $\text{ł}$ , barre de ton moyen  $\text{ł}$ , barre de ton bas  $\text{ł}$ , barre de ton très bas  $\text{ł}$  en phonétique chinoise). D'après M. Riegel et al. (2018), « la langue française utilise cinq (5) signes diacritiques » dont les trois accents : aigu ( $\acute{\text{}})$ , grave ( $\grave{\text{}}$ ) et circonflexe ( $\hat{\text{}}$ ), le tréma ( $\ddot{\text{}}$ ) et la cédille ( $\text{ç}$ ). Le signe diacritique sert d'auxiliaire au graphème simple pour en modifier le son. Selon M. Riegel et al. (2009, p.134), « il renvoie parfois à l'histoire ou à l'origine du mot

comme dans *bâtir de bastir, tête de teste*, où l'accent circonflexe indique l'amuïssement d'un *s* ancien devant une consonne ». Est-ce que les rectifications sur les signes diacritiques sont pratiquées ? C'est la question à laquelle cette étude tend à répondre. Pour atteindre notre objectif, nous allons analyser les valeurs des signes diacritiques et relever quelques difficultés liées à leur emploi en rapport avec les modifications apportées par les rectifications orthographiques du 6 décembre 1990. Nous proposerons également des approches pouvant permettre de surmonter les difficultés d'enseignement/apprentissage des signes diacritiques pour aider les apprenants à bien employer ces signes selon les rectifications orthographiques.

### 0.1. Problématique

Les problèmes sont liés à l'emploi des signes diacritiques en orthographe française en fonction de rectifications du 6 décembre 1990 et le rapport entre les phonèmes et graphèmes de l'orthographe française.

D'abord, les rectifications du 6 décembre 1990 sont bourrées d'exceptions en sorte qu'il est difficile de s'en rappeler sans les confondre avec la règle. Par exemple, en relation avec la règle d'emploi de l'accent circonflexe, la règle dit qu'il n'est plus obligatoire sur les lettres *i* et *u*. Or les exceptions sont deux avec des détails par rapport à la conjugaison et aux homographes (M. Druon, 1990, pp.12-13). Il faut une connaissance profonde de l'emploi des homographes pour pouvoir bien observer les exceptions. Par exemple il faut mettre accent sur le *a* et le *e* dans *tâche, jeûne, forêt* pour les distinguer de *tache, jeune, forêt*. Se pose alors le problème du niveau de vocabulaire de l'apprenant.

L'inégalité entre le nombre des graphèmes et des phonèmes français (S. Libarebore et al., 2018) constitue également un problème. Le français comporte 130 graphèmes qui doivent transcrire 36 phonèmes. (M. Riegel et al. 2018). En effet, un seul graphème peut correspondre à plus d'un phonème et inversement un même phonème peut être transcrit par plus d'un graphème. De plus selon M. Grevisse (1986, p.105), « un son est exprimé par une suite de lettres, groupe de deux lettres ou digramme (ex. [o] *au*, [f] *ph*), groupe de trois lettres ou trigrammes (ex. [o] *eau*, [ɛ̃] *ain*, [j] *lle*) ». Par conséquent, les signes diacritiques concourent entre eux-mêmes, avec des lettres simples, des digrammes et des trigrammes pour transcrire des sons. Par exemple le son [o] peut être transcrit par *o, ô, au et eau* ; [ɛ] est transcrit par *è, e, ai, es* (O. Al-Rashdan, 2010). Donc, décider s'il faut mettre un signe diacritique ou non, et quel signe employer dans le cas où il faut mettre, reste un problème à résoudre. Au vue de ce qui précède, se posent les questions suivantes qui constituent notre problématique :

- a. Dans quelle mesure l'absence des signes diacritiques en orthographe anglaise influence négativement leur emploi ?

- b. Quels sont les problèmes relatifs à l'emploi des signes diacritiques en fonction des exceptions et des règles d'emploi ?
- c. En quoi l'asymétrie du graphisme français constitue-t-elle un obstacle à la maîtrise de l'emploi des signes diacritiques ?

## ***0.2. Justification du choix du sujet***

L'orthographe est au cœur de toute activité intellectuelle de sorte qu'on peut dire qu'elle est la mère de toutes les sciences. L'absence de l'écriture pose des limites à toutes activités intellectuelles humaines et empêchera une communication logique des choses et des événements mais l'erreur change le sens de ce qui est écrit.

En plus, cette recherche met en jeu deux domaines essentiels de la langue à savoir, les rectifications orthographiques et les signes diacritiques. Bien que les rectifications orthographiques du 6 décembre 1990 ne soient pas imposées, elles sont enseignées dans certains pays comme la Belgique, (Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche 1997), et au Ghana. Il faudrait les connaître pour une intégration compréhensive. Quant aux signes diacritiques, ils occupent une place importante dans l'orthographe française, vu le fait qu'ils servent d'auxiliaires aux lettres de l'alphabet. Selon M. Riegel et al. (2009, pp.131-135) « les signes diacritiques jouent des rôles phonogrammiques, morphogrammiques et logogrammiques ». Leur connaissance est indispensable pour la maîtrise de la lecture et de l'écriture ainsi que la compréhension de ce qui est lu ou écrit.

## **1. Cadre conceptuel**

### ***1.1. Notion de rectifications orthographiques***

P. Robert (1985, p.119) définissent la rectification comme « action de rendre correcte, conforme » ou encore l'action de faire disparaître (une erreur) en corrigeant. Pour M. Guillou et al. (1997, p.1069), c'est « l'action de corriger ce qui est inexact. L'action de rendre droit ». Il découle de ces définitions que la rectification résulte de l'existence d'une erreur, une inexactitude, un désaccord ou une anomalie. Alors, rectifier consiste à résoudre l'erreur, corriger l'inexactitude, redresser le désaccord et normaliser l'anomalie. Il s'agit de faire des modifications logiques et compréhensibles.

La rectification orthographique consiste donc à enlever les incohérences et les ambiguïtés du système orthographique dans le but de le rendre plus logique et simple aux usagers, tout en gardant ses traits essentiels. Selon M. Druon, (1990, p.9), c'est un travail, « d'amendement, de correction, de modification ou d'amélioration comme celles que l'Académie a introduites à chaque édition de son dictionnaire. ». Cela demande de relever l'insuffisance de la norme existante et faire des propositions qui seront acceptées comme la nouvelle norme. M. Riegel et al. (2009, p.136) dévoilent que

« les rectifications portent sur les anomalies telles que les « familles désaccordées », les numéros composés, les mots soudés, les signes diacritiques, etc ».

Tout projet de modification, à l'instar des rectifications orthographiques, pose habituellement d'innombrables difficultés par rapport à son application, d'où les difficultés d'enseignement/apprentissage des rectifications de l'emploi des signes diacritiques.

## 1.2. *Emploi des signes diacritiques : analyse des rectifications*

Compte tenu de la délimitation de cette recherche, notre attention est portée sur les rectifications de l'emploi des signes diacritiques. Nous regroupons cette analyse des rectifications aux points suivants : accent aigu et grave, accent circonflexe et tréma.

### 1.2.1. *Accent aigu et Accent grave*

En analysant les règles d'emploi de l'accent aigu et de l'accent grave, il est à noter que l'application des règles traditionnelles souffre des anomalies qui relèvent de la non-correspondance entre la prononciation et l'écrit (M. Druon, 1990, p.11). Il y a des mots dont l'écriture ne s'accorde pas avec la prononciation. Par exemple *événement* qui se prononce [evenmã] ; *puissè-je* qui se prononce [pyisɛʒ].

En vue de systématiser les emplois de l'accent aigu et l'accent grave, les propositions suivantes ont été faites :

- Tous les mots dont la prononciation a changé en *e* fermé [e] ou dont l'accent a été omis par le dictionnaire de l'Académie française seront dotés d'un accent aigu. Par exemple : *asséner, québécois, bésicles, réclusionnaire, sénestre* et *réfréner*. Il est également décidé d'accentuer certains mots latins ou étrangers tels que *média, facsimilé, sénior, révolver, sombréro* et *chébec*. (N. Catach, 1991).
- L'accent grave remplacera l'accent aigu sur le *e* dans les syllabes contenant un *e* muet où le *e* se prononce ouvert [ɛ]. Les exemples sont *assèchement, abrègement, évènement, crèmerie*, etc.
- En ce qui concerne l'emploi de l'accent aigu et l'accent grave dans la conjugaison, les inversions interrogatives de la première personne du singulier en *e* suivie du pronom sujet *je* porte un accent grave (*puissè-je, aimè-je*). Les verbes qui se conjuguent sur le modèle du verbe *semer* (*je sème, tu sèmes, il sème...*) porteront désormais l'accent grave au lieu de l'accent aigu dans leurs terminaisons verbales du futur et du conditionnel. Par exemple, *je cèderai(s), je parsèmerai(s), je considèrerai(s), je accèderai(s)*. De même l'emploi du « *e* accent grave » pour noter le son « *e* ouvert » dans les verbes en *-eler* et en *-eter* est étendu à tous les verbes de ce type. On conjugue donc, sur le modèle de *peler* et *d'acheter* (le *e* du radical change en *e* ouvert avec un accent grave): elle *ruissèle, elle ruissèlera, j'époussète*. Les verbes

*appeler, jeter* et les verbes de leurs familles respectives font exception. Les noms en *-ement* dérivés de ces verbes suivront la même orthographe : *amoncèlement, bossèlement*.

### 1.2.2. Accent circonflexe

L'emploi de l'accent circonflexe, selon M. Druon (1990, p.11) ne se justifie plus dans beaucoup de cas.

- Les justifications étymologiques ou historiques ne s'appliquent pas toujours : par exemple, la disparition d'un « s » n'empêche pas que l'on écrive *vosre, notre, mouche*, etc., et à l'inverse, dans *extrême* par exemple, on ne peut lui trouver aucune justification.
- Il n'est pas constant à l'intérieur d'une même famille : *jeûner/déjeuner ; côte/coteau ; grâce/gracieux...* ni même dans la conjugaison de certains verbes : *être, êtes, était, étant*.
- Des mots dont l'histoire est tout à fait parallèle sont traités différemment : *mû, mais su, tu, vu, etc.; plaît, mais tait sait, fait*.
- L'usage du circonflexe pour noter une prononciation est loin d'être cohérent : *bateau/château ; noirâtre/pédiatre ; aumône/atome/monôme*. Sur la voyelle *e*, le circonflexe n'indique pas, dans une élocution normale, une valeur différente de celle de l'accent grave (ou aigu dans quelques cas) : par exemple *il mêle, il harcèle ; même, thème ; chrême, crème*. Si certains locuteurs ont le sentiment d'une différence phonétique entre *a* et *â*, *o* et *ô*, *è* ou *é* et *ê*, ces oppositions n'ont pas de réalité sur les voyelles *i* et *u* (comparer *cime, abîme ; haine, chaîne ; vouîte, route*, etc.)
- L'accent circonflexe, enfin, ne marque le timbre ou la durée des voyelles que dans une minorité des mots où il apparaît ; d'ailleurs, ces distinctions sont, elles-mêmes, en train de disparaître rapidement.

Compte tenu de tous ces arguments valides, le rapport du 6 décembre 1990 a proposé que l'accent circonflexe soit maintenu sur les voyelles *a, e, et o*. Cependant, il sera facultatif sur les voyelles *i* et *u*. L'accent sur les lettres *i* et *u*, n'entraîne plus une distinction du timbre. Par exemple, l'accent circonflexe resterait obligatoire sur *pâte* et *plutôt*, alors que l'on ne serait plus contraint de l'écrire dans *voute* et *soulard*.

Pourtant, dans tous les cas où son absence pourrait prêter à confusion, l'accent circonflexe sera exigé sur les lettres *i* et *u*, Ex : *dû, mûr, Jeûne et sûr*. L'accent circonflexe est ici obligatoire parce qu'il sert de moyen de différencier ces termes précédents de leurs homophones *du, mur, jeune* et *sur* qui ont un sens différent. En un mot, « l'accent circonflexe resterait obligatoire dans tous les mots où il apporte une distinction de sens utile. » (M. Druon, 1990, p.12).

Il reste également obligatoire sur les terminaisons verbales du passé simple (première et deuxième personne du pluriel) et du subjonctif imparfait et du plus-que-parfait (troisième personne du singulier). Par exemple, *Nous chantâmes* et *vous chantâtes ; Nous*

*suiivîmes, vous suivîtes.* Au subjonctif de l'imparfait, on continuerait à écrire: *Il dansât et il suivît.* On écrira, au subjonctif du plus-que-parfait : *Il eût chanté et il eût pendu.*

M. Druon, (1990, p.13) précise premièrement que ces rectifications ne s'appliquent pas aux noms propres de choses, lieux et de personnes ainsi que leurs dérivés. Par exemple *Nîmes, Benoît et Nîmois* s'écriront toujours avec circonflexe. En deuxième lieu, elles s'appliquent aux terminaisons verbales du présent de l'indicatif. Par exemple : dans la conjugaison du verbe *apparaître*, on peut choisir entre *il paraît* et *il apparaît*, c'est-à-dire avec accent ou sans accent.

### 1.2.3. Tréma

L'une des fonctions du tréma consiste à permettre de prononcer séparément deux voyelles qui se suivent. Ce rôle en question est le contraire des digrammes et des trigrammes qui sont des ensembles de deux et de trois lettres qui se prononcent en un seul son. Par exemple, *mai, pain, sein, beau.* Dans ces mots, *ai* est un digramme, *ain, ein* et *eau* sont des trigrammes. Par contre, le tréma est utilisé lorsqu'il ne faut pas prononcer deux lettres en un seul son, par exemple, *mais* se prononce [mais]. M. Druon, (1990, p.10) note que « le tréma ne pose pas de problème quand il surmonte une voyelle prononcée ». Ex : on écrit *naïf* et on entend [na if]. Les deux lettres *a* et *i* s'y prononcent séparément. Mais il pose un problème quand il surmonte une voyelle muette comme dans *aiguë*. Les rectifications fournissent des régularisations suivantes quant à leurs emplois.

- Il sera transposé sur la voyelle prononcée. Ex : *aigüe* et *ambigüité* au lieu d'*aiguë* et *ambiguïté*.
- Il sera également écrit sur certaines lettres afin d'empêcher des prononciations fautives. On mettra un tréma sur la lettre *u* dans *arguer* pour indiquer que cette lettre est prononcée dans ce verbe. Il est donc impossible de prononcer le verbe *argüer* [argue] comme *narguer* [narge].

Notons que la fonction du tréma reste la même dans les deux premières propositions ; il reste toujours indicateur de la prononciation. Cependant, pour mieux réaliser ce rôle, on le place sur la voyelle qui est prononcée.

Après avoir exposé les valeurs et les règles d'emploi des signes diacritiques, il convient maintenant de préciser et de discuter les difficultés rencontrées dans leur usage vis-à-vis des rectifications.

### 1.3. Difficultés d'emploi des signes diacritiques en fonction des rectifications

Malgré l'apport des rectifications, l'emploi des signes diacritiques pose des problèmes. Il existe toujours des difficultés liées à la valeur phonologique des signes diacritiques (M. Arrivé et al., 1986, p.444) et (V. G. Gak, 1976, p.54). En dépit des

rectifications, le problème de bi-univocité entre graphème et phonème est persistant. L'accent aigu sur la voyelle **e** (**é**) concourt toujours avec **-ez** comme dans *mangez*, **-er** comme dans *manger*, **-et** comme dans *pistolet* etc., pour transcrire le son [e]. En effet, un apprenant peut parfois écrire *\*j'ai manger* ou même *\*j'ai mangez* au lieu de *j'ai mangé*. L'accent grave sur la voyelle **e** concourt avec **ais** comme dans *pensais*, **es** comme dans *aces*, **ë** comme dans *noël*, pour transcrire le son [ɛ] (C. E. Akakpo, 2005, p.13). Les voyelles **a**, comme dans *il dansa*, **à** comme dans *ça* et **â** comme dans *mâtin* sont prononcées [a] avec une différence presque imperceptible.

En plus, le tréma sur la voyelle **i** permet de distinguer une suite de voyelles qui se prononcent séparément de celles qui se prononcent d'un seul son. Pourtant, il existe beaucoup de cas où des suites de voyelles sont prononcées différemment alors que le **i** ne porte pas de tréma (C. E. Akakpo, 2013.) ex. *fouir*, *travail*, *éventail*, *obéir*, *seuil*. On risque donc d'employer le tréma là où on ne doit pas.

Un autre niveau de difficulté est relatif à la valeur morphogrammique des signes diacritiques, S. Libarbore, (2014). Par exemple, selon les rectifications, on met toujours un accent aigu sur le **e** en cas de la préfixation en **dé** et **pré**. Cependant, ces préfixes peuvent être confondus avec des mots qui commencent en **de** et **pre** (avec **e** sans accent). Quelques exemples de tels mots sont *pression*, *prestige*, *premier*, *prenant*, par opposition à *préface*, *prévenir*, *prévoir*. Nous avons également les mots en **de** comme *demi*, *dedans*, *degré*, *dehors*, *delco*, *demander*, *demeure*, *denier*, *depuis*, *des*, *design*, *devant*, *debout*, *devis*, *devoir* par opposition à, *défaire*, *défendre*, *dépendre*, *décharger*, *dépasser*, etc. En plus, il y a des cas où **pré** et **dé** au début du mot n'est pas forcément un préfixe et pourtant, le **e** prend accent comme dans *présence*, *préfet*, *prélat*, *président*, *dégrée*, *débat* *décent*, *décès*, *déchu*. Lorsqu'on veut écrire, il est parfois difficile de savoir dans quel mot la lettre **e** prend un accent aigu et dans quel mot elle ne le prend pas. L'emploi des accents varie également à l'intérieur des mots. Parfois l'accent change entre un mot et ses dérivés. Par exemple, *piège/piéger* ; *tiède/tiédeur* ; *poète/poésie* ; *siège/siéger*, *décès/décéder*/ *procès/procéder*. Ce changement existe dans la conjugaison, exemple, *procéder*, *je procède*, *je procéderai*, *je procéderais*. Ce sont des règles intrinsèques à l'orthographe qui se présentent en problèmes aux apprenants en FLE.

Au niveau de la distinction entre des homophones-homographes, il y a des difficultés du fait même que ces mots sont des homophones et que les signes diacritiques ne permettent même pas de faire la distinction de prononciation. Des exemples sont *mâtin/matin*, *châsse/chasse*, *tâche/tache*/ *sûr/sur*, *nôtre/notre*, *ça/çà* etc. Tous ces paires se prononcent de la même façon ou avec une différence légère, difficilement perceptible (M. Grevisse, 1986, p.138) et (V. G. Gak, 1876, p.56). Plus souvent, l'emploi des signes diacritiques pour marquer la distinction phonologique n'est pas effectivement utile dans la mesure où les locuteurs n'arrivent pas à faire la différence entre les sons. Voilà

des contraintes que la connaissance des rectifications seulement ne suffit pas pour surmonter.

## 2. Approche méthodologique

### 2.1. Population de référence

Notre échantillon est tiré des étudiants de la deuxième année de *Mount Mary College of Education* qui sont au nombre de 85. Les données sont collectées auprès de 80, c'est-à-dire l'effectif actuel de la classe lors de l'enquête. Pourtant, ce nombre est représentatif de la population et le niveau scolaire, assez suffisant parce que les cours à l'école normale s'arrêtent à la deuxième année, suivi du stage de fin d'étude. Cela veut dire qu'après la deuxième année, les étudiants sont supposés avoir les connaissances formelles et théoriques pour exercer le métier d'enseignant professionnel. La troisième année constitue une étape de mis en pratique des acquis théoriques.

### 2.2. Outils de collecte des données

L'enquête a été entreprise à travers un exercice, des questions à trou et un test de dictée. L'exercice est composé de dix (10) phrases qui couvrent toutes les modifications sur l'emploi des signes diacritiques dans les rectifications orthographiques du 6 décembre 1990. Pour chaque question, deux graphies, c'est-à-dire, l'ancienne orthographe et la nouvelle orthographe, du mot recherché, sont proposées au choix. Par exemple, *Les heures..... (réglementaires/ règlementaires) sont épuisées.*

Pour le test de dictée, nous avons composé un texte qui comporte, entre autres, 11 mots à signes auxiliaires touchés par les rectifications orthographiques. L'analyse porte sur les erreurs liées à l'emploi de ces mots. La dictée est un travail de reproduction des connaissances antérieures dans lequel le choix au hasard des bonnes réponses est presque imprévisible. Exemples des mots sont *medias/médias, aîné/ainé, août/aout*. Alors les résultats de la dictée sont plus fiables et nous permettent de vérifier à juste titre, la production des apprenants dans l'exercice.

### 2.3. Procédure de dépouillement

Nous avons adopté la méthode de descriptions statistiques et analytiques pour le dépouillement de données collectées. Pour raison de convenance, nous avons adopté des tableaux de distribution de fréquences et de détermination de pourcentage pour analyser l'exercice et des histogrammes pour le test de dictée.

### 3. Analyse et discussion des résultats

#### 3.1. Données de l'exercice

Les données sont analysées selon les pairs de mots et les types des signes diacritiques. Les résultats sont présentés dans les tableaux suivants.

**Tableau 1 : Emploi de l'accent aigu et l'accent grave**

Graphie	Ancienne orthographe		Nouvelle orthographe	
	Fréq.	Pourcentage	Fréq.	Pourcentage
seniors /séniors	31	38,75	49	61,25
Réglementaires/ règlementaires	49	61,25	31	38,75
céderai/ cèderai	62	77,5	18	22,5
ruissent /ruissèlent	52	65	28	35
puissé-je / puissè-je	68	85	12	15
<b>Moyenne</b>	<b>52,4</b>	<b>65,5</b>	<b>27,6</b>	<b>34,5</b>

D'après le tableau 1, la majorité des apprenants ont préféré l'ancienne graphie. En moyen, 65,5% des répondants ont choisi les formes anciennes des mots alors que 34,5% ont choisi la nouvelle orthographe. Cette inclination pour l'ancienne orthographe est une manifestation du fait qu'ils l'ont mieux assimilée par rapport à la nouvelle orthographe.

**Tableau 2 : Emploi de l'accent circonflexe**

Graphie	Ancienne orthographe		Nouvelle orthographe	
	Fréq.	Pourcentage	Fréq.	Pourcentage
Maître/maitre	79	98,75	1	1,5
Paraît/parait	72	97,5	8	2,5
Assidûment/assidument	53	66,25	27	33,75
<b>Moyenne</b>	<b>68</b>	<b>87,5</b>	<b>12</b>	<b>12,58</b>

Nous remarquons ici, une grande différence entre l'emploi de l'ancienne et la nouvelle orthographe. En moyenne, 87,5% des réponses sont dans l'ancienne graphie contre 12,58% qui sont la nouvelle graphie. Dans la totalité des cas, l'ancienne orthographe a été préférée. Semblablement aux résultats du tableau précédent, les résultats du tableau 2 montrent que les apprenants sont habitués à l'emploi de l'accent circonflexe sur les lettre « i » et « u » dans les graphies, maitres, paraitre et assidument, par extension, l'emploi de l'ancienne orthographe.

Tableau 3 : Emploi du tréma

Graphie	Ancienne orthographe		Nouvelle Orthographe	
	Fréq.	Pourcentage	Fréq.	Pourcentage
mangeures/mangeüres	66	82,5	14	17,5
ambiguïté /ambigüité	65	81,25	15	18,75
<b>Moyenne</b>	<b>65,5</b>	<b>81,875</b>	<b>14,5</b>	<b>18,125</b>

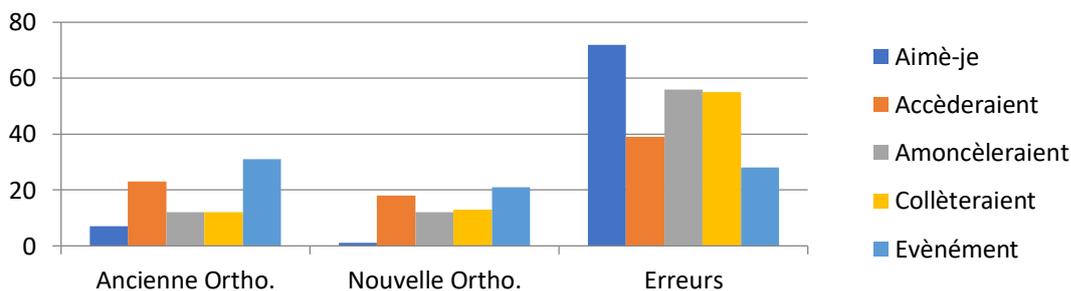
Comme dans les deux tableaux précédents, les résultats du tableau 3 rapportent la même prédisposition pour l’ancienne graphie au détriment de la nouvelle avec une moyenne de 81,875% contre 18.125%.

Les résultats de ces trois tableaux portant sur l’emploi des différents signes diacritiques montrent que les apprenants emploient souvent l’ancienne orthographe. Pour l’emploi de l’ancienne orthographe, l’accent circonflexe a eu la fréquence la plus élevée suivi du tréma et enfin l’accent aigu et l’accent grave. Nous osons croire que la prononciation a beaucoup influencé les choix au niveau des accents aigu et grave. C’est-à-dire que la nouvelle graphie correspond à la prononciation de la lettre « é » et « è ». C’est pourquoi la fréquence de la nouvelle orthographe est plus élevée que dans le cas du circonflexe et du tréma.

### 3.2. Analyse du test de dictée

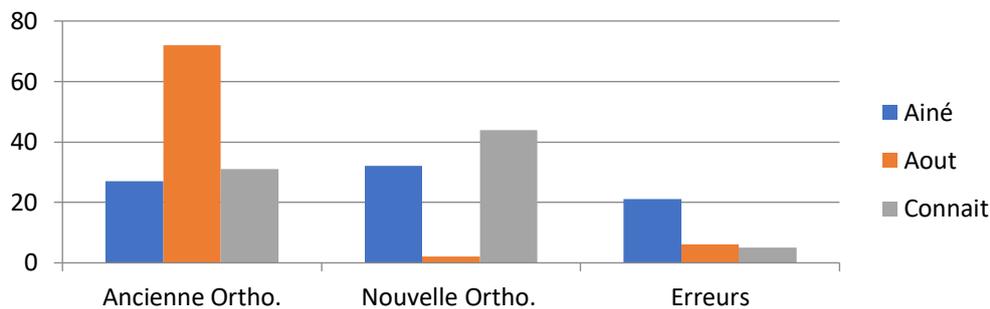
Les colonnes représentent les mots analysés dont les emplois sont regroupés en trois catégories à savoir ancienne orthographe, nouvelle orthographe et orthographes erronées/erreurs. Les entrées dans l’histogramme sont les nouvelles graphies.

Histogramme 1 : Les emplois de l’accent aigu et l’accent grave



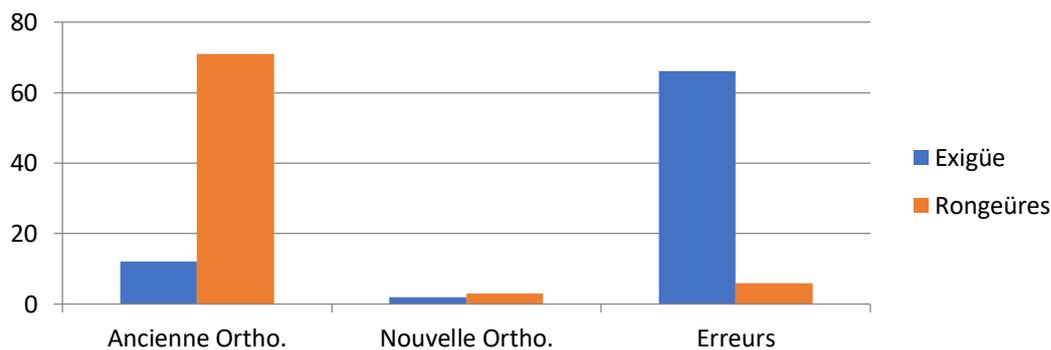
Selon l’analyse du test de dictée, la majorité d’apprenants ont mal orthographié les mots. Les erreurs sont entre autres *émais-je, aime-je ; mediales; accederaient, accèteraient; amonceleraient, amorceleraient; évenement, événement, evènement, evenement*. Les erreurs sont diverses dont la majorité marque la non correspondance biunivoque graphème-phonème en orthographe française. Par ailleurs, la nouvelle orthographe est la moindre employée.

### Histogramme 2 : Les emplois de l'accent circonflexe



La nouvelle orthographe a été préférée pour les mots, *ainé* et *connait*. Ces résultats montrent que les apprenants n'aiment pas employer l'accent circonflexe sur la lettre « i » mais ils sont habitués avec l'ancienne orthographe « Août ». Ici les orthographe erronées sont minimales sauf dans le cas d' « ainé ».

### Histogramme 3 : Les emplois du tréma



S'agissant de l'emploi du tréma sur la lettre « u » la majorité ignore les nouvelles orthographe. Un grand nombre ne connaît non plus l'ancienne orthographe « exigüe », la forme féminine d' « exigu ».

De ce qui précède, nous pouvons conclure que les étudiants de Mount Mary College of Education ne maîtrisent pas l'emploi de la nouvelle orthographe du français proposé dans les rectifications orthographiques du 6 décembre 1990. Cette conclusion nous amène à faire quelques suggestions de remédiation.

### Conclusion

Notre étude est une contribution à la sensibilisation sur l'existence de la nouvelle orthographe et le besoin de s'adapter à celle-ci en vue d'une meilleure utilisation des signes diacritiques en orthographe française. Les problèmes de langue identifiés et soulevés dans l'analyse théorique de l'emploi des signes diacritiques

accentuent l'importance de cette recherche. La réflexion faite sur l'emploi des signes diacritiques et l'analyse des rectifications orthographiques a également permis d'affirmer la manifestation des difficultés d'emploi de ces signes. Les résultats de la recherche empirique attestent que les enseignants-apprentis ignorent ou ne maîtrisent pas la nouvelle orthographe selon les rectifications du 6 décembre 1990.

Pour un meilleur enseignement/apprentissage des signes diacritiques selon les rectifications, nous proposons la *Mise en valeur des signes diacritiques* en enseignant leurs rôles et emplois en français car les apprenants de FLE parfois ignorent l'importance de ces signes. C'est en les enseignants qu'ils y attacheront de l'importance. Il faut aussi sanctionner les erreurs relatives à l'emploi des signes diacritiques.

En plus, nous proposons la dictée préparée comme un moyen pour maîtriser l'emploi des signes diacritiques. Avant la dictée, les élèves devront copier et étudier le texte. Pendant la dictée, les mots devront être lus distinctement, puis, phrase par phrase, en mettant l'accent sur les mots comportant des lettres à signes diacritiques visés. Pour que cette approche soit efficace, la dictée doit être accompagnée de la lecture à haute voix et la lecture silencieuse. Il est recommandable également d'entamer un programme d'application progressive des rectifications dans le syllabus et les manuels scolaires en commençant par la tolérance des deux orthographe dans les productions écrites des apprenants. À la fin du syllabus et des manuels, doit être inséré un glossaire des nouvelles graphies qui y figurent en ordre alphabétique et selon les aspects des rectifications à savoir, les accents, le tréma, le circonflexe, les anomalies, etc. Au fur et à mesure, ils seront habitués à la nouvelle orthographe. En bref, il y a besoin d'accorder assez d'attention à l'emploi des signes diacritiques en FLE vue qu'ils sont étrangers aux langues préalablement acquises par les apprenants. Ces signes doivent être attribués la même importance que les lettres simples de l'alphabet dans la didactique. C'est en cela que les apprenants s'y prêteront l'attention nécessaire.

### Références bibliographiques

Association pour l'application des recommandations orthographiques (APARO). 1997. *L'essentiel de la nouvelle orthographe*. [Consulté le 20 Mars 2022]. URL <https://www.enseignement.be>.

AKAKPO Essinam. 2005. *Pour une meilleure utilisation des idéogrammes en orthographe*. University of Education. Winneba.

AKAKPO Essinam. 2013. *Emploi des idéogrammes en orthographe française. Une étude de cas des apprenants ghanéens du FLE*. Éditions universitaires européennes. Saarbrücken.

- AL-RASHDAN Omar. 2010. *L'emploi variable des signes diacritiques dans le français tchaté : une étude variationniste en temps apparent*. University of North Texas. Texas.
- ARRIVÉ Michel, GADET Françoise et GALMICHE Michel. 1986. *La grammaire d'aujourd'hui : Guide alphabétique de linguistique française*. Flammarion. Paris.
- CATACH Nina. 1978. *L'Orthographe*. Col. Que sais-je ? No. 685. PUF. Paris.
- CATACH Nina. 1991. *Orthographe! Orthographe!* Duculot. Paris.
- KANNAS Claude et BESCHERELLE Henri-Honoré. 2012. *Bescherelle-L'orthographe pour tous*. Hatier. Paris.
- DRUON Maurice. 1990. « Les rectifications de l'orthographe française », *Journal Officiel de la république française*, No.100. 6 Décembre 1990, pp.9-19. [Consulté le 2 Mars 2022]. URL <https://www.academie-francaise.fr/file/22>.
- GAK Vladimir Grigorevich. 1976. *L'orthographe du français, essai de description théorique et pratique*. Peters Pub. Mouscou.
- GREVISSE Maurice. 1986. *Le bon usage, grammaire française*. Ducolot. Paris
- GUILLOU Michel et MOINGEON Marc. 1997. *Dictionnaire universel francophone*. Hachette. Paris.
- LIBARBORE Sananika, AYI-ADZIMAH Daniel Kwame et AFARI Emmanuel Kwame. 2018. « Difficultés d'emploi des lettres muettes en FLE par les étudiants de la deuxième année du département de français à University of Education, winneba ». *JOS Journal of foreign languages and literature*. Vol. 1 No. 2. Department of foreign languages. University of Jos.
- Libarbore, Sananika. 2014. « Contraintes morphosyntaxiques d'emploi des logogrammes en FLE le cas des apprenants de Bunkpurugu et de Nakpanduri SHS ». *Mémoire présenté à University of Education Winneba pour l'obtention du diplôme de Master of Philosophy in French Language*. University of Education. Winneba .
- RIEGEL Martin, PELLAT Jean-Christophe et RIOUL René. 2009. *Grammaire méthodique du français*. PUF. Paris.
- RIEGEL Martin, PELLAT Jean-Christophe et RIOUL René. 2018. *Grammaire méthodique du française*. PUF. Paris.
- ROBERT Paul. 1985. *Le Robert, Dictionnaire de la langue française*. Dictionnaires le Robert. Paris.
- ROBERT Paul. 2008. *Le Nouveau Petit Robert : Dictionnaire de la langue française*. Dictionnaires le Robert. Paris